

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 septembre 2023 au bureau municipal de Grand-Métis situé au 70 chemin Kempt, sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, monsieur Jacques Vachon, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Marc-André Larrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Marc-André Larrivée** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Cathy Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Res. : 2023-0112

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseiller(ère), et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3.a APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE EN JUILLET

Res. : 2023-0112A

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 JUILLET 2023 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 JUILLET 2023.

3.b APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE EN AOÛT

Res. : 2023-0113

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 AOÛT 2023 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 AOÛT 2023.

4.0 ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 SEPTEMBRE 2023 ;

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Res. : 2023-0114

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (août) :	10 641.57	\$
Dépenses incompressibles :	11 599.72	\$
Comptes à payer du mois :	12 759.61	\$

4.2 APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet, appuyé par monsieur Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale de protection contre les incendies et de sécurité civile instituant le Service de sécurité incendie de la région Mitis-Est et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente ainsi que tout document utile à cette fin.

Res. : 2023-0115

Il est également résolu, conformément aux articles 577 et 578 du Code municipal du Québec et aux articles 468.7 et 468.8 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec de déléguer la compétence municipale en matière de sécurité incendie à la municipalité du village de Price pour la durée de la présente entente.

4.3 APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DES COMPOSANTES DU DEA

ATTENDU QUE selon des données du registre provincial DEA-Québec, les composantes du défibrillateur de la municipalité de Grand-Métis doivent être remplacées ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de l'avis d'expiration d'une composante du DEA ;

Res. : 2023-0116

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMPLACER la composante expirée (électrodes) et de mettre les informations à jour dans le registre de la Fondation Jacques-de Champlain.

4.4 APPROBATION D'ACQUITTER LES FACTURES DE L'ADMQ POUR L'ADHÉSION, LES FORMATIONS ET LE COLLOQUE DE ZONE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE La directrice générale se doit d'être membre de l'ADMQ et de participer aux formations et colloques en lien avec ses fonctions ;

Res. : 2023-0117

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACQUITTER les frais afférents à l'ADMQ.

5 URBANISME ET VOIRIE

5.1 APPROBATION ET ADOPTION DE LA RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE l'entente entre le gouvernement du Canada et du Québec sur le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) prendra fin le 31 décembre 2023 ;

Res. : 2023-0118

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du projet de résolution du renouvellement du programme TECQ pour la période 2024-2028 ;

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de résolution proposé.

5.2 APPROBATION DE LA SOUMISSION DES COÛTS POUR L'ENTRÉE D'AQUEDUC

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Res. : 2023-0119

D'APPROUVER l'estimée du 29 août 2023

5.3 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Res. : 2023-0120

D'APPUYER Opération GAREAUTRAIN dans le cadre de la semaine de la sécurité ferroviaire qui aura lieu dans la semaine 18 au 24 septembre 2023.

6. CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis :

- Dépôt et adoption du règlement numéro 2023-0355 relatif à la démolition d'immeubles sur les TNO de la Mitis;
- Dépôt et adoption du règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis;
- La Corporation du Transport Adapté et Collectif (TAC de La Mitis) modifie son offre pour offrir un meilleur service Inter-MRC aligné aux besoins des usagers.

7. VARIA

7.1 MISE À JOUR DES COMITÉS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire accueillir d'autre membres du conseil au comité des ressources-humaines ;

Res. : 2023-0121

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseiller (ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AJOUTER messieurs Philippe Carroll et Jocelyn Fournier au comité des ressources-humaines.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se déroula de 19h40 à 19h44

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h44 l'ordre du jour étant épuisé :

Res. : 2023-0121A

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André L'arrivée, maire Cathy Ouellet, DG / gref.tres

Je, Marc-André L'arrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André L'arrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023